

Contribution au programme : "emploi et insertion" :

FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI PAR LA FORMATION ET L'INNOVATION :

- Faciliter les **déplacements** : aides / prêts pour permis de conduire, achat d'un véhicule, bons de transports, et bien sûr cartes tram et bus gratuites (dont bénéficient déjà les demandeurs d'emploi).
- Diffuser la **connaissance des possibilités d'emploi et de formation** : il est plus facile de trouver un emploi quand on a un "réseau" de relations et une bonne connaissance des possibilités de formation.
- Appliquer autant que possible la clause du **mieux-disant social dans les marchés publics**, en ne privilégiant pas systématiquement l'offre la moins chère, mais plutôt, pour une commune soucieuse de l'intérêt général, celle qui permettra d'insérer des personnes en difficulté d'emploi ; cela est rendu possible par les réformes du code des marchés publics. Pour étendre cette pratique, établir des partenariats avec les associations, la mutualité, les offices HLM...
- **Valoriser les compétences** des habitants à la recherche d'un emploi : créer un lieu de rencontre pour rompre l'isolement des demandeurs d'emploi, en s'appuyant sur le collectif ; développer la formation, avec le concours des associations ; proposer à tous les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, jamais employés ou très éloignés de l'emploi, un **chantier d'insertion permanent**, conventionné par l'État et bénéficiant d'aides pour accomplir sa mission, proposant aux moins de 26 ans pour des périodes de 4 à 24 mois des "contrats à durée déterminée d'insertion" (CDDI). Les travaux effectués dans ce cadre devront être valorisants pour ces jeunes¹. La **restructuration de la zone commerciale** (voir page "environnement") pourrait entrer dans ce cadre, et la municipalité pourrait pour ce projet solliciter les compétences du lycée agricole.
- **Rapprocher l'emploi des Quetignois** : relocaliser des emplois, en particulier de proximité (ex. espaces verts) ; faire l'inventaire des besoins non couverts dans la ville, pour aboutir à la possibilité de créations d'emplois notamment dans la transition écologique et des services nouveaux, créer une cuisine centrale qui approvisionne maison de retraite, personnes à domicile, écoles, centre aéré, crèches.
- Aider au développement de nouvelles formes d'entreprises d'économie sociale
- Valoriser les entreprises commerciales et artisanales de Quetigny souhaitant réaliser un projet coopératif dans l'intérêt des habitants de la commune
- Mettre en place un (ou des) **espace(s) de travail partagé** où les personnes isolées chez elles, en télétravail ou non, trouveront un lieu propice à l'exercice de leur métier. Il sera équipé de postes informatiques (avec accès à internet), dont la ville assurera la maintenance et l'adaptation aux nouvelles technologies. Les employeurs pourront utiliser cet espace pour démarrer leur activité même s'ils ont des difficultés à trouver leurs propres locaux, ou, s'ils sont extérieurs à Quetigny, pour des tâches utiles à notre ville ; les travailleurs y disposeront de petites armoires personnelles, d'une imprimante, de fournitures de papeterie de base et d'un espace convivial d'échange ; ils pourront y recevoir une assistance ou une formation assurées par des associations ou par le GRETA².

1 - exemple : le lavoir du golf, réalisé il y a 30 ans avec l'association Déclif

2 - organisme de formation professionnelle pour adultes rattaché à l'Éducation nationale

GÉRER L'EMPLOI EFFICACEMENT EN SYNERGIE AVEC LES FORCES VIVES LOCALES :

- Un **service municipal pour l'emploi et la formation** sera **placé sous la responsabilité directe d'un·e adjoint·e à la vie économique et à l'emploi**, qui
 - travaillera en interface avec les employeurs locaux, et veillera à diffuser les informations recueillies sur leurs besoins auprès des personnes dépourvues de réseau
 - animera l'équipe des travailleur·s·es sociaux·es de la Commune, qui, jouant un rôle très important, seront valorisé·e·s
 - rencontrera régulièrement ces dernier·e·s (avec présence de la/du maire et de l'ensemble des adjoint·e·s tous les six mois)
 - étudiera régulièrement l'évolution de la situation de l'emploi (C.D.I. et C.D.D.) à Quetigny, et comparera systématiquement ces statistiques avec celles des communes voisines
 - orientera en fonction de ces résultats l'action des services municipaux
 - et bien sûr rendra régulièrement compte de son activité au Conseil municipal et aux Quetignois·es.
- Ce service établira des **partenariats avec l'ensemble des organismes et associations locaux**³ impliqués dans l'emploi et la formation ; il s'agira de réfléchir ensemble à des projets innovants favorables à l'emploi.
- Sera concerné au premier chef **Pôle Emploi** (qu'il ne s'agit évidemment pas de court-circuiter, mais d'aider dans sa tâche au bénéfice des Quetignois), pour permettre aux plus démunis d'accomplir les démarches les mieux adaptées. Nous proposerons à l'agence Pôle emploi de Dijon Est, située sur notre commune, de négocier avec nous une convention, révisable en fonction de notre expérience des cas traités.
- Au moins trois personnes⁴ pourront, dans ce service municipal, **partager leur activité** entre :
 - aller à la rencontre des personnes sans emploi ou menacées de perte d'emploi répertoriées à Quetigny
 - assurer des permanences, si possible au guichet unique de Château Services, où elles seront en contact avec les services sociaux de la Commune, (CCAS, dont l'existence administrative et financière distincte de celle de la commune sera réaffirmée⁵), de l'Est dijonnais (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, accompagnant chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficulté, travailleurs seniors), du Département...

3 - par ex. CIGALES, club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire

4 - par ex., des conseillères en économie sociale et solidaire

5 - établissement public (à budget propre) où siègent, par ex., des représentant·e·s d'associations nommé·e·s par la ville